

LE CODE CRIMINEL

LA PRÉSENTATION DU BILL MODIFICATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? A-t-il l'intention de présenter la loi d'ensemble sur le Code criminel avant Noël, afin d'en faire un cadeau de Noël qu'étudiera le peuple canadien?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je l'espère, monsieur l'Orateur. Le Cabinet est maintenant saisi de la nouvelle rédaction du bill. Si j'obtiens l'accord des autres partis de la Chambre, ce que je crois possible, pour l'omission de la résolution concernant un petit passage relatif au nombre de membres de la Commission de libération conditionnelle, il y a des chances, si mes collègues sont d'accord, pour que le bill soit mis à la disposition des députés avant l'ajournement.

M. Woolliams: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. D'après ce qu'a dit le ministre de la Justice, à l'exception d'une petite tranche du bill qui traite de la Commission des libérations conditionnelles, il ne sera pas nécessaire de présenter une résolution. Le bill sera présenté en première lecture. Est-ce bien cela?

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur, c'est mon interprétation.

M. John Gilbert (Broadview): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention d'inclure, dans le bill omnibus visant à modifier le Code criminel, une mesure destinée à supprimer la peine corporelle?

L'hon. M. Turner: Pas dans ce bill-ci, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

L'EMPLOI DES SÉCHOIRS À LA TÊTE
DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): En l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État de la Saskatchewan, j'adresserai ma question au premier ministre. Le séchage des céréales à la tête des Grands Lacs se fait-il continuellement, 24 heures par jour, sept jours par semaine, ou se maintient-il à six jours par semaine?

[M. Baldwin.]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'ai l'impression que le sujet a été débattu assez longuement à la Chambre, mais je transmettrai volontiers la question aux ministres intéressés.

M. Korchinski: Je soulève une question de privilège. Le 27 novembre, Votre Honneur a jugé d'autorité, en rejetant une motion visant à un débat sur l'ensemble de la question, que la situation du blé revêtait une urgence continue. En l'occurrence, j'ai demandé l'autre jour que le premier ministre pourvoie à la présence d'au moins un ministre pour répondre aux questions pertinentes. Chaque jour d'inactivité à la tête des Grands Lacs signifie que 260,000 boisseaux ne sont pas séchés. Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant perdu un mois et demi, durant lequel 25 millions de boisseaux auraient pu être séchés.

La question n'a toujours pas été tranchée et je n'ai toujours pu demander aux ministres directement intéressés quelles mesures on prenait à ce sujet. En outre, ni le ministre des Transports ni le ministre d'État, qui s'occupe des questions relatives au transport du blé, ne sont là pour répondre. Je crois de mon devoir d'intervenir au sujet d'un problème aussi urgent, chaque fois que l'occasion m'en est donnée. Le premier ministre pourrait sûrement reviser le tableau des présences et veiller à ce que l'un des ministres intéressés soit ici, afin que les députés reçoivent une réponse plus satisfaisante que la promesse de déferer les questions posées au ministre dont elles relèvent, pourvu qu'il soit disponible. Il devrait, monsieur l'Orateur, être disponible n'importe quand, car ce problème se pose depuis longtemps déjà. J'ai pleinement le droit d'intervenir chaque jour à la Chambre pour poser des questions qui sont, à mes yeux, d'une urgence impérieuse.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, voici ma réponse au sujet du rappel au Règlement. Personne ne conteste au député le droit de poser des questions tous les jours ou à toute heure s'il le désire. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir s'il peut poser des questions mais si le problème en soi sera résolu; nous nous efforçons de mettre au point un système grâce auquel les ministres auront le temps de résoudre les problèmes, au lieu de se borner à répondre à la Chambre à des questions déjà posées une centaine de fois. (Applaudissements)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Le droit des députés de poser des questions suppose au moins, en corollaire, le